

COMPTE RENDU

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 13 AVRIL 2017

Présents : MM LEDOUX Emmanuel, Maire, TRIPOGNEZ Jean-Pierre, VANGELI Gabriel, Adjoint, AGUILAR Antonio, BONNEFOND Jean-Louis, EVEN Jean-Luc, RIFFAUD Jean, ROUVIERE Philippe, VICENTE Jean-Louis et Mmes CAZES Catherine, MALTAVERNE Isabelle, Adjointes, AGUILAR Claudia, VERSTRAETE Samenta, GERIN Sandrine, LABADILLE Lucette, LESSINGER Catherine, QUERMELIN Christina, RODIER NICOLI Nelly, TRUKAN Roselyne.

Représentés : Mme Anne Marie SAVIARD par Mme Trukan, M. Serge COURROUX par M. Ledoux, M. Daniel CLERC par M. Vangeli et M. Dominique LIORET par Mme GERIN

Secrétaire de séance : M. Jean-Pierre TRIPOGNEZ

❧ SOMMAIRE ❧

Adoption du procès-verbal du 09 février 2017	Page 02
FINANCES	Page 03 à 07
Approbation du compte de gestion 2016	Page 03
Approbation du compte administratif 2016	Page 03
Affectation de résultat 2016	Page 03
Vote du Budget primitif 2017	Page 04
3 taxes communales	Page 04
TFCE	Page 04
Attribution de subventions aux associations	Page 04
AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES	Page 06
Modification du règlement intérieur du SIRMOTOM	Page 06

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 09 FEVRIER 2017

Avez-vous des observations ?

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le procès-verbal du 09 février 2017.

FINANCES

1. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016

M. Jean-Pierre Tripognez précise qu'il convient que le conseil adopte le compte de gestion, présenté par M. le Trésorier Principal en sa qualité de comptable, au titre de l'exercice budgétaire 2016.

Il comporte toutes les opérations réalisées au cours de cette année, en dépenses et en recettes. Le compte de gestion présenté par le comptable est conforme au compte administratif 2016.

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'adopter le compte de gestion 2016 présenté par M. le trésorier principal et de lui donner quitus de sa comptabilité.

2. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Le Maire ordonnance les dépenses et les recettes. Par ce compte administratif, le conseil prend connaissance de la gestion du budget par le maire sur l'année civile 2016 et doit approuver la tenue de cette comptabilité d'ordonnateur.

M. Jean Pierre TRIPOGNEZ présente le compte administratif 2016.

➤ Section de fonctionnement

Dépenses :	2 422 170,87 €	- Recettes :	2 846 565,01 €
Soit un excédent sur l'exercice 2016 de :			424 394,14 €
Report sur exercices antérieurs :			2 370 036,44 €
Excédent de fonctionnement (1068) :			323 676,46 €
Soit un résultat de clôture 2016 :			2 470 754,12 €

➤ Section d'investissement

Dépenses :	1 066 449,35 €	- Recettes :	829 924,12 €
Soit un déficit sur l'exercice 2016 de :			236 525,23 €
Report sur exercices antérieurs :			295 950,95 €
Soit un résultat de clôture 2016 :			59 425,72 €

M. Even s'inquiète de la baisse des impôts et taxes cette année (-10%).

M. le Maire ajoute par ailleurs que cette année, les dotations pour droits de mutation ont été exceptionnellement élevées et rejoint M. Even dans ses craintes.

M. Rouvière souhaiterait savoir ce qui justifie la différence entre le budget et le réalisé.

M. Tripognez répond l'opération du gymnase provisionnée mais pas réalisée. Au compte 2135, pour répondre à une interrogation de **M. Even**, la différence est liée à la réalisation du cabinet médical (investissement non inscrit au budget).

M. Even souhaite savoir si l'emprunt souscrit pour l'épicerie est couvert par les loyers ?

M. Tripognez répond par l'affirmative, précisant que l'emprunt bénéficie d'un différé d'amortissement de trois ans.

M. Rouvière déplore que la présentation des comptes ne soit pas expliquée plus en détail : Besoin de comprendre au delà des chiffres, pas seulement pour lui mais pour les personnes présentes.

M Even ajoute qu'un budget, c'est « aride » et que si l'opposition participait à la commission finances, il y aurait moins de question de sa part.

M. Vangeli rappelle gentiment qu'au mandat précédent, ils avaient le détail des comptes sur la table de conseil et là tout est envoyé bien en amont avec le détail des chapitres.

M. Bonnefond précise que ce n'est pas pour autant qu'il faut faire comme avant.
La présentation terminée, le Maire quitte la séance le temps du vote.

A l'unanimité (20 voix Pour) et 1 voix Contre, le conseil municipal adopte le compte administratif présenté par M. le Maire au titre de l'exercice 2016.

Monsieur le Maire remercie le conseil de la confiance qui lui est faite et remercie également les services administratifs et techniques ainsi que les élus.

3. AFFECTATION DU RESULTAT 2016

M. Jean Pierre TRIPOGNEZ dit qu'après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat,

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de 424 394,14 € au titre de l'année 2016,

Considérant le report des exercices antérieurs de 2 370 036,44 €,

Considérant l'affectation en 1068 (recettes d'investissement) de la somme de 323 676,46 €

A l'unanimité, le conseil municipal décide de procéder au résultat de l'exercice de fonctionnement pour un montant total de 2 470 754,12 €

4. BUDGET PRIMITIF 2017

Les membres du conseil municipal ont tous été destinataires du budget 2017, dans le détail de chaque section. M. Jean-Pierre TRIPOGNEZ procède à la présentation du budget.

Pour répondre à des interrogations de **MM Rouvière et Even**, **M. le Maire** précise :

Section de fonctionnement dépenses : Au compte entretien des voiries, sont prévus dans le cadre d'un marché triennal la réfection de certaines voiries communales (Chemin St Marc, Marche, Forestière...). En ce qui concerne le compte « Fêtes et cérémonies », il est plus important qu'en 2016 parce qu'y sont inscrits les dépenses liées au réveillon de Noël pris en charge jusqu'en alors en partenariat avec l'USGP Hand. Les transports ont aussi augmenté liés à la prise en charge par la commune d'une partie des frais des cartes de transport scolaire payés par les parents.

En ce qui concerne le CCAS, la subvention a baissé cette année, liée au report excédentaire cumulé de la section de fonctionnement sans que les montants des dépenses soit revu à la baisse (budget constant)

Section d'investissement dépenses : Le compte 21571 correspond à l'acquisition possible d'un désherbeur thermique, possible car nous attendons des retours des communes qui en ont acquis un (il semble que ce ne soit pas probant, nous attendons d'autres retours).

Sont inscrits en 2128, les restes à réaliser du cabinet médical.

En 2313, sont inscrits des restes à réaliser sur la maîtrise d'œuvre des vestiaires et du gymnase, l'épicerie avec une provision pour la réfection de l'ancienne cantine et la construction du gymnase.

Par 20 voix Pour, 2 Contre (MM Rouvière et Lioret) et 1 Abstention (M. Even), le conseil municipal décide :

- **De prendre acte de la dotation aux provisions pour dépréciation des actifs circulants à hauteur de 24 133,69 €**
- **De fixer le montant global des subventions aux associations à 69 000 €**

- **D'attribuer aux organismes de regroupement une enveloppe globale de 999 000 € et au SDIS de 38 000 €**
- **De reprendre les restes à réaliser des dépenses 2016 en crédits report 2017 pour la somme de 383 102,18 €**
- **De voter le budget primitif 2017, et par section budgétaire, et par chapitre, avec un équilibre comme suit, par section :**
 - **Section de fonctionnement : 4 932 000 €**
 - **Section d'investissement : 2 750 000 €**

M. Rouvière souhaite expliquer son vote « contre » : la présentation des comptes n'est pas transparente, pas suffisamment compréhensible.

M. le Maire répond qu'il ne comprend pas le manque de transparence : toutes les opérations d'investissement sont présentées lors des réunions publiques, les questions posées ont des réponses. La commune investit et nombreux sont les programmes qui ont aboutis (skate park, city stade, épicerie, cabinet médical pourtant non prévu, mairie, signalétique). La commune essaie de réduire ses coûts de fonctionnement pour investir les économies réalisées.

M. Rouvière précise qu'il ne parle pas du passé mais des projets à venir.

5. VOTE DES TAXES

M. Jean Pierre TRIPOGNEZ informe que :

- **Les taux des taxes communales seront maintenus au niveau de 2016**

Taxe d'habitation 19,07% - Taxe Foncière Bâti 19,09% et Taxe Foncière Non Bâti 52,51%

A l'unanimité, le conseil municipal décide de maintenir les taux des taxes communales pour 2017.

- **La TCFE**

A l'unanimité, le conseil municipal décide de maintenir à 6 la Taxe sur la consommation finale d'électricité pour l'année civile 2018.

6. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Mme Isabelle MALTAVERNE rappelle que lors du vote du budget 2016, une enveloppe de 69 000 € a été attribuée pour l'ensemble des associations. Une commission s'est réunie au préalable pour étudier les dossiers de demande de subventions des associations et examiner la pertinence de leurs projets et rappelle que les membres du bureau ne doivent pas prendre part au vote.

Associations	Montant 2016	Montant 2017	Vote	Conseillers ne prenant pas part au vote
Amicale scolaire	4 765 €	4 000 €	Unanimité	
Anciens combattants	802 €	600 €	Unanimité	
La Joie de vivre	2 532 €	2 516 €	Unanimité	Mme LABADILLE
Comité de jumelage	2 480 €	2 200 €	Unanimité	
Comité des Fêtes	5 000 €	3 000 €	Unanimité	
Foyer rural	2 000 €	2 000 €	Unanimité	
GP Rando	300 €	400 €	Unanimité	M. RIFFAUD
L'amitié au Mont gelé	561 €	500 €	Unanimité	
LGP Danse	0 €	400 €	Unanimité	
Le petit conservatoire	7 295 €	11 200 €	Unanimité	
Sté propriétaires et chasseurs	350 €	300 €	Unanimité	
Vigilance Environnement	400 €	200 €	Unanimité	M. TRIPOGNEZ
Vignes Oubliées	1 700 €	1 700 €	Unanimité	M. COURROUX

Associations	Montant 2015	Montant 2016	Vote
Comité entente anciens combattants	200 €	200 €	Unanimité
Donneurs de sang	400 €	400 €	Unanimité

Mme Maltaverne porte à 2 516 € au lieu de 2 500 €, la subvention au Club La Joie de Vivre pour les cours dispensés à un agent de la commune.

Par ailleurs, elle remercie les associations qui ont adapté leurs demandes à leurs besoins.

En ce qui concerne le comité des Fêtes, la subvention a été portée à 3 000 € pour soutenir les deux manifestations de l'année. Après l'assemblée générale renouvelant le bureau, la Présidente actuelle démissionnant, et si de nouveaux projets sont présentés, une demande de subvention supplémentaire sera examinée.

Dans l'attente de dossiers ou de pièces complémentaires, pour l'amicale des Sapeurs Pompiers, les Jeunes Sapeurs Pompiers, les mécaniques culbutées, Tous Pour La Grande Paroisse pour lequel il manque un papier d'engagement à se conformer à ses statuts (ce qui provoque l'exaspération de M. Even et Mme Gérin) et l'USGP qui n'a pas fourni la demande globale et le RIB.

AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

➤ **Classe complémentaire à l'école maternelle**

M. Bonnefond demande, compte tenu des nombreuses constructions sur La Grande Paroisse, s'il est prévu d'agrandir l'école maternelle

M. le Maire répond par l'affirmative, bien que sur les 3 années à venir, il semble qu'il n'y en ait pas besoin. Actuellement un maître d'œuvre est en train de rédiger le dossier de consultation des entreprises, comprenant la réfection des sanitaires, la toiture et la création d'une salle supplémentaire.

➤ **SIVOS**

Mme Gérin souhaite connaître la dotation SIVOS

M. le Maire répond 999 000 € dont 47 000 € pour le SITCOME. Par ailleurs une enquête a été réalisée auprès des parents pour remettre en place l'aide aux devoirs. Sur 300 familles, 19 réponses dont 11 étaient positives.

➤ **Subvention exceptionnelle pour la section informatique de C3A La joie de vivre**

Mme Labadille souhaite savoir pourquoi il n'y a pas eu de subvention pour la section informatique

Mme Maltaverne répond qu'en fait la commission a été destinataire d'un mail indiquant le gel du projet par manque de personnes.

M. Vangeli souhaite donner une information pour ceux qui prennent le train. 42 nouvelles rames Bombardier devraient être réparties sur l'ensemble du réseau.

A titre expérimental, ajoute **M. Even**, qu'une rame va être installée d'ici la fin de l'année entre Montereau et Melun via La Grande Paroisse. Et par la suite sur l'ensemble du réseau

M. le Maire ajoute que la SNCF mène une réflexion de modernisation de la gare de La Grande Paroisse et d'agrandissement du parking.

Les conseillers n'ayant plus aucune question,
la séance est levée à 22 h 05 .

**Le Secrétaire de séance,
Jean Pierre TRIPOGNEZ**